

Point $n^{\circ}12$:

Métropole »,

Vivre et Entreprendre,

ORDRE DU JOUR Conseil Communautaire du 9 avril 2014

INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Point n° 1:	Election du Président de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,
Point n°2:	Détermination du nombre de Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne,
Point n°3:	Election des Vice-Présidents de la Communauté d'Agglomération de la Marne,
Point n°4:	Fixation des indemnités de fonction attribuées au Président, Vice- Présidents délégués et conseillers délégués du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne
Point n°5:	Délégation de compétences du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au Président,
Point n°6:	Création de la Commission Permanente et élection des membres de la commission,
Point n°7:	Création de la Commission d'Appel d'Offres et élection des membres de la commission,
Point n°8:	Création de la Commission de Délégation de Services Publics et élection des membres de la commission,
Point n°9:	Désignation des représentants communautaires au sein du syndicat Marne Vive,
Point n°10 :	Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne au sein du Syndicat mixte ouvert d'études et de projets de l'Est Parisien (ACTEP),
Point n°11:	Désignation des représentants communautaires au sein du syndicat Mixte pour le traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM),

Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération de la

Vallée de la Marne au sein du Syndicat mixte ouvert d'études « Paris

Point n° 13: Désignation des représentants communautaires au sein de l'association

- <u>Point n° 14</u>: Désignation des représentants communautaires au sein de l'association Tremplin Jeunes,
- <u>Point n° 15</u>: Désignation des représentants communautaires au sein de l'Office du Tourisme Syndicat d'initiative Vallée de la Marne,
- <u>Point n°16</u>: Désignation d'un représentant de la Communauté d'agglomération en tant que membre de la Commission Locale de l'Eau dans le cadre du SAGE,
- <u>Point n°17</u>: Désignation d'un représentant de la communauté d'agglomération pour siéger dans les instances exécutives de la maison de l'emploi et des entreprises des bords de Marne (MDEE),
- <u>Point n°18</u>: Désignation d'un représentant de la Communauté d'Agglomération au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS),
- <u>Point n°19</u>: Orientations en matière de formation pour les élus communautaires et vote des crédits,
- <u>Point n°20</u>: Autorisation au Président de recruter un collaborateur de cabinet et inscription des crédits nécessaires,
- <u>Point n°21</u>: Métropole du Grand Paris Communication sur la création de la Commission d'études et de propositions.